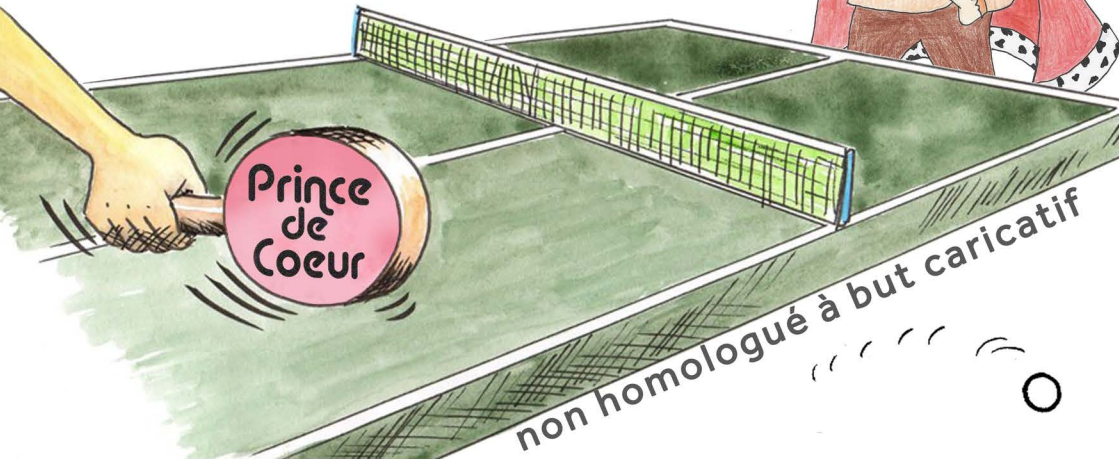
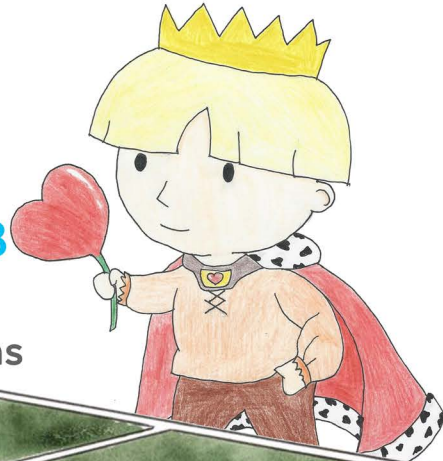


L'ASSOCIATION **Prince de Coeur** ORGANISE SON

4ÈME TOURNOI DE TENNIS DE TABLE

Samedi 22 septembre 2018
à partir de 14h00

Halle de tennis du CREPS de Reims



Ouvert aux licenciés et non licenciés

Tableaux individuels par niveau, doubles et handicap

RESTAURATION SUR PLACE

Inscriptions sur princede coeur51@gmail.com ou par SMS
au 06 19 65 03 62 (J. Brot) ou 06 65 35 18 67 (C. Mayeux)
ou sur place. A partir de 5€ le tableau



Ligue du Grand Est
de Tennis de Table

Partenaire de vos performances

TABLEAUX

A : Loisirs jeunes de -15ans

B : Loisirs Adultes + de 15ans

C : NC à 700 points

D : 500 à 1100 points

E : 701 à 1600 points

F : Toutes catégories

G : Tableau Doubles (1 set de 33 points)

• Somme des classements < à 1300 points

• Somme des classements < à 2500 points

H : Tableau Handicap (1 set de 33 points)

HORAIRES

15 H 30 (ouvert à tous les non licenciés)

15 H (ouvert à tous les non licenciés)

14 H (ouvert aux licenciés et non licenciés)

15 H

14 H

15 H

16 H 30

16 H 00

**FINALES PRÉVUES
ENTRE 18H30 ET 21H**

Inscriptions sur princedeceur51@gmail.com ou par SMS au 06 19 65 03 62 (J. Brot) ou 06 65 35 18 67 (C. Mayeux). 3 tableaux maximum. Possibilité de s'inscrire sur place 30 minutes avant le début des tableaux.

Des ateliers découverte et fun, raquettes disponibles sur place.

RÈGLEMENT

Article 1 : L'association Prince de Cœur organise le samedi 22 Septembre 2018, un tournoi de tennis de table non homologué à but caritatif. Le tournoi aura lieu dans la halle de Tennis du CREPS de REIMS situé Route de Bezannes 51100 REIMS.

Article 2 : Ce tournoi est ouvert aux joueurs non licenciés ainsi qu'à tous joueurs licenciés CRTT et FFTT.

Article 3 : Le tournoi est composé de 8 tableaux décrit ci dessus.

Article 4 : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches à l'exception du tableau H (1 set de 33 points). Poules de 3 joueurs, dont 2 seront qualifiés pour le tableau honneur, les 3ème de poule seront qualifiés pour le tournoi consolante à élimination directe. L'ensemble des joueurs participant à ce tournoi seront assurés de participer à 4 rencontres par tableau (excepté le tableau G et H : 2 minimums). Les tableaux doubles (G) et handicap (H) se dérouleront dans un tableau double KO. La grille de handicap sera affichée à la salle, le joueur le

moins bien classé partira avec des points d'avance sur le set unique de 33 points.

Article 5 : Les engagements pourront être pris sur place le jour même dans la limite des places disponibles par tableau. Aucun retard ne sera admis, "scratch" irrévocable 15 minutes après le premier appel.

Article 6 : Le tournoi pourra accepter 3 tableaux par joueur. Un joueur ne pourra s'inscrire que dans un tableau de double. Les joueurs ayant plus de 2000 points pourront s'inscrire dans le tableau double supérieur à 2500 points que si ils s'associent avec un joueur de moins de 15 ans non licencié.

Article 7 : Les droits d'engagements sont fixés à 7 euros pour un tableau, 12 euros pour 2 tableaux, 15 euros pour 3 tableaux. Le paiement se fera sur place en liquide ou par chèque libellé à l'ordre de Prince de Cœur.

Article 8 : Les engagements devront parvenir avant : Le vendredi 21 septembre à 19h sur princedeceur51@gmail.com.

Les inscriptions sur place seront acceptées jusqu'à 30 minutes avant le début des tableaux.

Article 9 : Les 4 premiers joueurs de chaque tableau honneur seront récompensés, la remise des récompenses sera effectuée à l'issue du tournoi.

Article 10 : L'Association Prince de Cœur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'affaires du participant ainsi que tout accident corporel.

Article 11 : Il ne sera pas prévu d'interruption dans la journée, une buvette sera ouverte dans la salle (boissons, sandwichs, chips, gâteau, confiserie ...)

Article 12 : L'Association Prince de Cœur se réserve le droit de supprimer un tableau, par manque de participant.

Article 13 : L'arbitrage des rencontres de poule sera effectué par les joueurs de la poule.

Article 14 : Le juge arbitre sera habilité à trancher les cas non prévus au présent règlement. Il assurera le tirage au sort des poules.